

## **PARIS-NEUILLY-SUR-MARNE - COLMAR**

### **LA FRANÇOIS 1ER**

#### **REGLEMENT SPÉCIFIQUE 2013**

##### **1 - Stationnement des véhicules à NEUILLY-SUR-MARNE :**

Tous les véhicules suiveurs et accompagnateurs stationneront sur la place Stalingrad (accès par le boulevard Maurice BERTHAULT, en face de la rue du Site Agréable). L'entrée sera possible le mercredi matin à partir de 8h30.

##### **1 bis – Stationnement des véhicules à VITRY-LE-FRANCOIS :**

Les véhicules suiveurs des athlètes féminines seront stationnés le jeudi après-midi sur la Place Royer Collard à Vitry-le-François.

##### **2 - Formalités à NEUILLY-SUR-MARNE :**

Toutes les formalités administratives, médicales et podologiques seront effectuées au 2<sup>ème</sup> étage de l'Hôtel de Ville de NEUILLY-SUR-MARNE à partir de 9h00 le mercredi 12 juin et devront être terminées avant 12h30. Les athlètes licenciés dans une Fédération autre que la F.F.A. devront passer une visite médicale auprès du médecin de l'épreuve. Tous les concurrents doivent impérativement venir retirer :

- leurs dossards,
- les différentes accréditations,
- les différents adhésifs à apposer sur les véhicules,
- les plaques nominatives,
- les indemnités forfaitaires de départ,
- Les dispositifs lumineux à apposer à l'arrière des véhicules.

### **3 - Prologue à PARIS :**

Tous les concurrents se rendront à PARIS en car pour participer au prologue. Aucun accompagnateur ne sera accepté dans les cars. Les marcheurs prendront toutes leurs précautions concernant la tenue vestimentaire, aucun vestiaire n'étant prévu au départ ou à l'arrivée du prologue. De même, les concurrents prendront leurs dispositions pour emporter une éventuelle collation (boisson, nourriture diverse, ...), aucun ravitaillement n'étant fourni par l'organisation durant et/ou à l'arrivée du prologue.

Les marcheurs devront impérativement monter dans les cars avant 13 h15.

Les cars seront stationnés sur la R.N. 34 à la hauteur du parking face à l'Hôtel de Ville de NEUILLY à partir de 13h00. Durant le trajet, une information sera donnée à l'ensemble des concurrents quant au port et à l'utilisation des puces-chrono et des balises GPRS.

A l'arrivée sur les Champs Elysées, les cars déposeront les concurrents et ensuite ils se rendront directement sur l'aire d'arrivée.

A 14h30, les concurrents prendront un départ fictif devant la Maison d'Alsace, puis en restant groupés et à allure modérée, ils se dirigeront vers la Place de l'Alma en empruntant les rues de Marignan, François 1<sup>er</sup>, Avenue Montaigne. Le départ réel du prologue sera alors effectué Cour Albert 1er pour un parcours qui empruntera le Pont Alexandre III (à droite), puis le Quai d'Orsay, le Quai Branly (à gauche), l'Avenue de la Bourdonnais (à droite), l'Avenue de la Motte Picquet (à droite), l'Avenue Emile Collas, l'Avenue Charles Floquet (à droite) et l'Avenue Joseph Bouvard jusqu'au lieu d'arrivée située Place Jaques Rueff.

Une remise de maillots sera effectuée pour les vainqueurs des 2 compétitions.

Les concurrents devront rejoindre les cars dans les meilleurs délais afin de pouvoir assurer le retour sur NEUILLY en limitant les pertes de temps.

#### **4 – Protocole de départ à NEUILLY-SUR-MARNE :**

Une présentation des concurrents sera effectuée à partir de 17h50 dans l'ordre inverse des numéros de dossards. Les marcheuses de LA FRANCOIS 1ER devront se tenir prêtes à l'arrière du car-podium pour 17h50, les concurrents de PARIS-COLMAR se présenteront à partir de 18h05.

Le dossard n° 30 se présentera à 18h10 précises, le dossard n° 29 à 18h11, et ainsi de suite dans l'ordre inverse des numéros jusqu'au n° 1 qui se tiendra prêt pour 18h40.

La caravane publicitaire partira vers 18h40, effectuera un tour à NEUILLY et empruntera l'itinéraire des concurrents jusqu'à l'arrivée à SAINT-THIBAULT DES VIGNES.

#### **5 - Parcours - NEUILLY-SUR-MARNE / SAINT-THIBAULT DES VIGNES**

Le départ des athlètes sera donné sur le parking de l'Hôtel de Ville de NEUILLY-SUR-MARNE à 19h00 précises. Les deux compétitions partiront ensemble et les concurrents devront effectuer deux petits tours de 350 mètres chacun avant de se diriger sur le véritable parcours qui les mènera à SAINT-THIBAULT DES VIGNES.

Seuls les accompagnateurs pédestres et/ou cyclistes seront autorisés sur ce tronçon de NEUILLY à SAINT-THIBAULT DES VIGNES. L'ensemble des véhicules accompagnateurs sera bloqué sur le parking jusqu'à 19h15. Les véhicules se rendront alors à Saint-Thibault en empruntant la route nationale 34 (via CHELLES, POMPONNE et LAGNY) et stationneront Rue René Cassin, (voie sans issue située en dessous du Parc).

**ATTENTION : Seuls les concurrents emprunteront le parcours sur la Promenade du Château à partir de BUSSY SAINT-MARTIN. Aucun accompagnateur pédestre et/ou cycliste ne sera accepté sur la portion effectuée dans les allées du Parc pour les 2 compétitions.**

#### **Marcheurs de PARIS-COLMAR :**

Arrivés dans le parc, les concurrents de l'épreuve PARIS-COLMAR devront effectuer un petit tour complet avant de franchir la ligne d'arrivée.

Ensuite, les marcheurs rejoindront leurs véhicules (stationnés Rue René Cassin) et se rendront aussitôt CHÂTEAU-THIERRY par les autoroutes A104 et A4 en sortant à la sortie n° 19 à Montreuil aux Lions (prévoir les euros nécessaires pour régler le péage en carte bancaire ou en espèces).

Le vainqueur du parcours NEUILLY - SAINT-THIBAULT montera sur le podium pour une remise de maillot avant de rejoindre son véhicule.

### **LA FRANCOIS 1<sup>ER</sup> :**

Arrivées dans le parc, les concurrentes de l'épreuve LA FRANCOIS 1<sup>er</sup> devront effectuer cinq petits tours complets.

La gagnante montera sur le podium pour une remise de maillot.

### **6 - Départ de CHÂTEAU-THIERRY :**

Les marcheurs partiront individuellement toutes les 3 minutes dans l'ordre inverse des numéros de dossards aux horaires suivants :

- Dossard n° 22 (Gilles HUART) non partant.
- Départ du dossard n° 21 (Artur AGONESIAN) à 23h30
- Départ du dossard n° 20 à (Saâdi LOUGRADA) à 23h33
- Départ du dossard n° 19 (Eddy ROZE) à 23h36
- Départ du dossard n° 18 (Pascal THEVENIN) à 23h39
- Départ du dossard n° 17 (Christophe RAULET) à 23h42
- Départ du dossard n° 16 (Alexeï KONDRATENKO) à 23h45
- Départ du dossard n° 15 (Emmanuel LASSALLE) à 23h48
- Départ du dossard n° 14 (Pascal BUNEL) à 23h51
- Départ du dossard n° 13 (Cédric VARAIN) à 23h54

- Départ du dossard n° 12 (Florian LETOURNEAU) à 23h57
- Départ du dossard n° 11 (Pascal BIEBUYCK) à 00h00
- Départ du dossard n° 10 (Rémi BONNOTTE) à 00h03
- Dossard n° 9 (Christophe ERARD) non partant.
- Départ du dossard n° 8 (Jean-Marie ROUAULT) à 00h09
- Départ du dossard n° 7 (Fabrice HENRY) à 00h12
- Départ du dossard n° 6 (David REGY) à 00h15
- Départ du dossard n° 5 (Philippe MOREL) à 00h18
- Départ du dossard n° 4 (Zoltàn CZUKOR) à 00h21
- Départ du dossard n° 3 (Gilles LETESSIER) à 00h24
- Départ du dossard n° 2 (Dominique BUNEL) à 00h27
- Départ du dossard n° 1 (Dmitriy OSSIPOV) à 00h30

### **7 - Feuille de route :**

Les feuilles de route seront données à CHÂTEAU-THIERRY et/ou à VITRY-LE-FRANCOIS (pour les concurrentes de LA FRANCOIS 1<sup>ER</sup>). **Les feuilles devront être posées par les concurrents sur la table de chaque Poste de Contrôle Signature.** Ces feuilles seront remplies par les officiels responsables des PCS et seront rendues soit au concurrent soit à l'un de ses accompagnateurs.

Durant la durée des compétitions, la feuille de route pourra être visée à tout moment par un officiel de l'organisation.

## **8 - NUMEROS D'URGENCE :**

En cas d'accident sur la route, faire alerter ou alerter les secours si besoin :

- Urgences pompiers – Tél. 18
- Urgences médicales – Tél. 15
- Urgences accident matériel – Tél. 17
- Numéro européen d'urgence – Tél. 112

et prévenez aussitôt un officiel de l'épreuve :

- Liste des numéros de téléphones utiles :
  - Directeur de l'épreuve : 06.74.41.31.76
  - Directeur-Adjoint : 06.62.71.63.84
  - Responsable des podologues : 06.80.41.61.68
  - Commissaire général : 06.31.36.80.11
  - Chef – Juge : 06.32.10.56.63

## **9 - SECURITE ROUTIERE :**

- Le dernier concurrent sur la route sera protégé par un véhicule de l'OFRASS. En conséquence, les feux de détresse du véhicule d'accompagnement du marcheur pourront être éteints à leur demande.
- Durant le déroulement de la compétition, les motards, les véhicules de la sécurité, du service médical et/ou podologique seront prioritaires. Les conducteurs des véhicules suivant les concurrents devront tout mettre en œuvre afin de leur faciliter le dépassement. Il en sera de même pour la caravane publicitaire qui à certaines heures de la journée devra remonter la compétition. Les conducteurs des différents véhicules feront tout leur possible pour faciliter les dépassements.

## **10 - Départ à VITRY-LE-FRANCOIS :**

Le départ de la FRANCOIS 1<sup>ER</sup> sera donné le jeudi 13 juin à 18h00 précises Place d'Armes à VITRY-LE-FRANCOIS. Les concurrentes effectueront 3 tours d'un circuit en ville avant de se diriger vers VITTEL.

Aucun véhicule suiveur motorisé ne sera toléré sur le parcours avant VITRY EN PERTHOIS. Aucun ravitaillement ne sera fourni par l'organisation sur ce tronçon.

Si besoin, les concurrentes prendront leurs dispositions avec leurs accompagnateurs pédestres et/ou cyclistes.

## **11 - Repos à BAR-LE-DUC :**

Pour les concurrents de l'épreuve PARIS-COLMAR, une chambre individuelle sera mise à leur disposition durant leur temps de repos. Chaque athlète sera vu par le médecin et par un podologue.

Les accompagnateurs veilleront en libérant la chambre à la rendre sans désordre.

Les véhicules suiveurs stationneront sur les parkings mis à leur disposition.

A l'arrivée au repos, les concurrents déposeront leur feuille de route auprès de l'officiel responsable du poste de contrôle. En aucun cas la feuille ne pourra lui être rendue avant un délai de deux heures (durée minimale de neutralisation pour tous les concurrents). Le temps sera inscrit par le responsable du contrôle. Si le marcheur le souhaite, l'arrêt pourra se prolonger au-delà des deux heures. Dans ce cas, le responsable du contrôle devra être prévenu. L'heure limite pour arriver au contrôle est fixée à 4 heures (le vendredi 14 juin) et les marcheurs devront en être repartis au plus tard à 6 heures.

Tous les concurrents qui rejoindront le contrôle de BAR-LE-DUC dans les délais percevront un complément de leur indemnité forfaitaire d'un montant de 100 euros.

## **12 – Douches à LIGNY-EN-BARROIS :**

La ville de LIGNY-EN-BARROIS met à la disposition des accompagnateurs des deux compétitions des douches et des vestiaires au relais nautique. Il suffira d'en faire la demande en franchissant le poste de contrôle et le responsable de celui-ci vous donnera les instructions à suivre.

## **13 - Neutralisation à VITTEL :**

Les concurrents des deux compétitions qui rallieront le poste de contrôle de VITTEL dans les délais impartis seront neutralisés.

L'heure limite d'arrivée est fixée à 7 heures le samedi 15 juin 2013.

Les athlètes donneront leur feuille de route au responsable du contrôle, elle sera visée et ne leur sera rendue qu'au départ de PLAINFAING.

Une visite médicale et un contrôle podologique seront proposés aux concurrents.

Un classement de chaque compétition sera établi à Vittel en additionnant les temps du prologue à Paris, du tronçon entre Neuilly-sur-Marne et Saint-Thibault des Vignes et du tronçon menant les athlètes de Château-Thierry ou de Vitry le François jusqu'à Vittel.

## **14 - Départ de PLAINFAING pour les marcheurs de PARIS-COLMAR :**

Le concurrent classé à la première place au classement général à Vittel partira à 09h00 précises. Ses poursuivants au classement partiront individuellement en tenant compte des écarts relevés au classement général à Vittel et à condition que celui-ci ne dépasse pas une heure. Tous les autres athlètes partiront avec les féminines à 10h00.



**15 - Départ de PLAINFAING pour les concurrentes de LA FRANCOIS 1<sup>ER</sup> :**

Le départ est fixé à 10h00 précises.

**16 - Départ de PLAINFAING pour les véhicules suiveurs :**

Au départ de PLAINFAING, les véhicules suiveurs se rendront directement à Fraize et seulement au passage de leur concurrent, ils se positionneront derrière lui.

**17 - JUGEMENT et PENALITES:**

Sur le parcours entre PLAINFAING et COLMAR, l'article 38.1 stipule que les concurrents se verront appliquer immédiatement une pénalité de 5 minutes par le juge qui aura constaté l'infraction. Le juge choisira un endroit approprié et en toute sécurité afin de pouvoir stopper le concurrent sans apporter une gêne à la circulation des véhicules. En conséquence, le lieu de l'arrêt pourra être légèrement décalé.

**18 -ARRIVEE A COLMAR:**

Seuls les concurrents seront autorisés à entrer dans la zone d'arrivée avant de franchir la ligne. Ses accompagnateurs, familles et amis l'attendront dans le périmètre à l'arrière de la ligne et partageront ensuite le bonheur de cet instant inoubliable. Les trois premiers concurrents de chacune des compétitions monteront sur le podium.

## **19 – REMISE DES PRIX :**

Une remise de coupes sera organisée le dimanche 16 juin au gymnase Camille SEE, à partir de 10h30.

La remise officielle des prix sera organisée à une date ultérieure après officialisation des classements. Lors de cette réception, seuls seront récompensés les athlètes femmes et hommes qui seront présents et/ou représentés.

Pour l'édition 2013, ne seront classés que les hommes ayant atteint le poste de contrôle signature de Mirecourt dans les délais prévus par l'organisation, et les femmes ayant parcouru au moins 250 kilomètres.